

Annexes

À propos du présent rapport

GRI 102 – 48
GRI 102 – 49
GRI 102 – 50
GRI 102 – 51
GRI 102 – 52
GRI 102 – 54
GRI 102 – 56

Par ce rapport, la Vaudoise communique des informations sur ses activités de Corporate Responsibility pour l'ensemble du Groupe. Lorsque certaines données ne concernent pas l'ensemble du Groupe, cette information est indiquée. Le rapport de durabilité présente les progrès et projets réalisés du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, selon les normes de la Global Reporting Initiative (GRI). Sauf mention contraire, le présent rapport de durabilité se réfère à la période de reporting mentionnée ci-dessus. Le présent document constitue le premier rapport de durabilité de la Vaudoise et sera mis à jour et publié à une fréquence annuelle. Ce rapport a été préparé en conformité avec les normes GRI: option de conformité essentielle. En outre, les normes sectorielles spécifiques aux services financiers (GRI Financial Services Sector Disclosures) ont également été prises en considération. La Vaudoise a été secondée par Elevate (anciennement BSD Consulting), une entreprise de conseil spécialisée dans la gestion des questions de durabilité, dans l'élaboration du présent rapport de durabilité. Le rapport de durabilité n'a pas fait l'objet d'une vérification externe.

GRI 102 – 53

Pour toute question relative au rapport de durabilité, veuillez vous adresser à:

Vaudoise Assurances

Nathalie Follonier-Kehrli

Directrice, secrétaire générale

Place de Milan
Case postale 120
1001 Lausanne

media@vaudoise.ch
Tél. +41 21 618 80 80

Index du contenu GRI

GRI 102 – 55




Norme GRI	Indication	Page	Informations supplémentaires
GRI 101: Principes généraux 2016			
GRI 102: Éléments généraux d'information 2016			
Profil de l'organisation			
	102-1 Nom de l'organisation		Groupe Vaudoise Assurances («la Vaudoise» dans le texte)
	102-2 Activités, marques, produits et services		Renvoi vers le rapport de gestion, pages 12 à 30
	102-3 Lieu géographique du siège		Lausanne, Suisse
	102-4 Lieu géographique des sites d'activité	33	
	102-5 Capital et forme juridique		Renvoi vers le rapport de gestion, pages 104 à 106
	102-6 Marchés desservis		Le cœur de métier de la Vaudoise consiste à conseiller et à offrir aux particuliers, aux indépendants et aux petites et moyennes entreprises des solutions complètes en matière d'assurances et de prévoyance, en Suisse et au Liechtenstein.
	102-7 Taille de l'organisation		Nombre de collaboratrices et collaborateurs: renvoi au chapitre «Employeur motivant», page 41 Nombre total de sites d'activité: renvoi vers le rapport de gestion, pages 14 à 15 Chiffre d'affaires net et capitalisation totale: renvoi vers le rapport de gestion, pages 12 et 105 Nombre de produits ou services fournis: renvoi vers le rapport de gestion, pages 20 à 30
	102-8 Informations concernant les employés et les autres travailleurs	49	Parmi les collaboratrices et collaborateurs, 91,5% sont en CDI et 8,5% en CDD. 22,7% travaillent à temps partiel et 77,3% à temps plein. Aucune part significative des activités de la Vaudoise n'est réalisée par des collaboratrices et collaborateurs autres que des salariées et salariés. Les chiffres mentionnés ci-dessus dans cette section ne varient pas en fonction de la saison ou de l'activité commerciale. Les données ont été collectées et traitées par le département Ressources humaines. Renvoi au chapitre «Employeur motivant», section «Diversité sur le lieu de travail», pages 46 à 54
	102-9 Chaîne d'approvisionnement		Voir section «Fournisseurs», pages 73 à 75
	102-10 Modifications significatives de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement		Il n'y a eu aucun changement significatif lors de l'exercice précédent.
	102-11 Principe de précaution ou approche préventive		Renvoi vers le rapport de gestion, pages 111 à 113 À la Vaudoise, un système de contrôle de gestion et de gestion des risques est appliqué.
	102-12 Initiatives externes	33	
	102-13 Adhésion à des associations	33	
Stratégie			
	102-14 Déclaration du décideur le plus haut placé	32	
Éthique et intégrité			
	102-16 Valeurs, principes, normes et règles de conduite	33	

Norme GRI	Indication	Page	Informations supplémentaires
Gestion de l'entreprise			
	102-18 Structure de gouvernance	40	Renvoi vers le rapport de gestion (organes de surveillance et comités du Conseil d'administration), pages 106 à 110
Implication des parties prenantes			
	102-40 Liste des groupes de parties prenantes	38	
	102-41 Accords de négociation collective		Puisque le secteur de l'assurance n'est en général pas régi par une convention collective, les personnes employées à la Vaudoise ne sont pas contraintes de signer ce type de document. Cette question est débattue au sein du Conseil de tarification de l'Association Suisse d'Assurances (ASA), mais aucune négociation n'a lieu au niveau de la branche assurance. Une exception existe néanmoins à la Vaudoise: la Compagnie a signé la Convention sur la saisie du temps de travail (CSTT) du secteur bancaire en vue de libérer une partie des cadres du timbrage, selon la Loi sur le travail.
	102-42 Identification et sélection des parties prenantes	38	
	102-43 Approche de l'implication des parties prenantes	38	
	102-44 Enjeux et préoccupations majeurs soulevés	38	
Démarche pour la réalisation de rapports			
	102-45 Entités incluses dans les états financiers consolidés		Renvoi vers le rapport de gestion, page 140
	102-46 Définition du contenu du rapport et des périmètres de l'enjeu	35	
	102-47 Liste des enjeux pertinents	35	
	102-48 Réaffirmation des informations	94	
	102-49 Modifications relatives au reporting	94	
	102-50 Période de reporting	94	
	102-51 Date du rapport le plus récent	94	
	102-52 Cycle de reporting	94	
	102-53 Point de contact pour les questions relatives au rapport	94	
	102-54 Déclarations de reporting en conformité avec les normes GRI	94	
	102-55 Index du contenu GRI	95	
	102-56 Vérification externe	94	

Thèmes matériels

Norme GRI	Indication	Page	Informations supplémentaires
Thème matériel 1: Environnement de travail			
GRI 103: Approche managériale 2016	103-1 Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	41	
	103-2 L'approche managériale et ses composantes	42	
	103-3 Évaluation de l'approche managériale	44	
GRI 401: Emploi 2016	401-1 Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	44	Concernant les départs de collaboratrices et collaborateurs, en 2021, un départ a été comptabilisé dans la principauté de Liechtenstein, le reste du turnover concernait la Suisse.
Indicateur propre	Satisfaction moyenne des collaboratrices et collaborateurs en % mesurée à l'aide d'un questionnaire	44	
Indicateur propre	Part sociale offerte aux collaboratrices et collaborateurs, rémunération variable en partie liée aux résultats de l'entreprise.	43	
Thème matériel 2: Diversité sur le lieu de travail			
GRI 103: Approche management 2016	103-1 Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	46	
	103-2 L'approche managériale et ses composantes	47	
	103-3 Évaluation de l'approche managériale	49	
GRI 405: Diversité et égalité des chances 2016	405-1 Diversité des organes de gouvernance et des employés	49	Le Conseil d'administration de la Vaudoise est composé de 25% de femmes et 75% d'hommes, 100% des membres ont plus de 50 ans. Plus d'informations sur le Conseil d'administration sont disponibles en pages 114 à 117 du rapport de gestion.
GRI 401: Emploi 2016	401-3 Congé parental	49	
Thème matériel 3: Formation			
GRI 103: Approche managériale 2016	103-1 Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	55	
	103-2 L'approche managériale et ses composantes	55	
	103-3 Évaluation de l'approche managériale	57	
GRI 404: Formation et éducation 2016	404-1 Nombre moyen d'heures de formation par an et par employé	57	
Indicateur propre	Enquête de satisfaction annuelle	57	
Indicateur propre	Nombre de cours proposés	57	

Thèmes matériels

Norme GRI	Indication	Page	Informations supplémentaires
Thème matériel 4: Placements durables			
GRI 103: Approche managériale 2016	103-1 Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	59	
	103-2 L'approche managériale et ses composantes	60	
	103-3 Évaluation de l'approche managériale	64	
Informations sectorielles spécifiques aux services financiers 2013	FS 10 Pourcentage et nombre d'entreprises du portefeuille de l'organisation, avec lesquelles l'organisation chargée du rapport a interagi sur des questions environnementales ou sociétales	64	
Informations sectorielles spécifiques aux services financiers 2013	FS 11 Part de placements susceptibles de faire l'objet d'un examen des conséquences positives et négatives sur les plans environnemental et sociétal	64	
Indicateur propre	Pourcentage de la part des investissements à impact	65	
GRI 305: Émissions 2016	305-4 Intensité des émissions de GES	64	
Indicateur propre	Politique d'exclusion adaptée	61	Il s'agit du premier rapport de durabilité. Les adaptations de la politique d'exclusion seront communiquées dans les rapports des années à venir.
Thème matériel 5: Changement climatique			
GRI 103: Approche managériale 2016	103-1 Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	66	
	103-2 L'approche managériale et ses composantes	66	
	103-3 Évaluation de l'approche managériale	68	
GRI 302: Énergie 2016	302-1 Consommation énergétique au sein de l'organisation	68	
GRI 302: Énergie 2016	302-2 Consommation énergétique en dehors de l'organisation	68	
GRI 305: Émissions 2016	305-1 Émissions directes de GES (champ d'application 1)	68	Les émissions de gaz à effet de serre ont été calculées conformément à la norme de l'Association pour la gestion environnementale et la durabilité des établissements financiers (VfU) pour l'année de référence 2018. 
GRI 305: Émissions 2016	305-2 Émissions indirectes de GES (champ d'application 2)	68	Les émissions de gaz à effet de serre ont été calculées conformément à la norme de l'Association pour la gestion environnementale et la durabilité des établissements financiers (VfU) pour l'année de référence 2018. 
GRI 305: Émissions 2016	305-3 Autres émissions indirectes de GES (champ d'application 3)	68	Les émissions de gaz à effet de serre ont été calculées conformément à la norme de l'Association pour la gestion environnementale et la durabilité des établissements financiers (VfU) pour l'année de référence 2018. 

Thèmes matériels

Norme GRI	Indication	Page	Informations supplémentaires
Thème matériel 6: Entreprise citoyenne			
GRI 103: Approche managériale 2016	103-1 Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	71	
	103-2 L'approche managériale et ses composantes	71	
	103-3 Évaluation de l'approche managériale	73	
Indicateur propre	Montant investi		En 2021, la Vaudoise a investi CHF 800'000.– en faveur d'initiatives sociétales, que ce soit pour soutenir des actions de réinsertion socioprofessionnelle, des actions dans le domaine de l'art et de la culture, ou pour le sponsoring d'événements sportifs.
Indicateur propre	Nombre de projets <i>involvere</i> par année	73	
Indicateur propre	Nombre d'heures de volontariat par collaboratrices et collaborateur	73	
Indicateur propre	Nombre de réinsertions professionnelles	73	
Thème matériel 7: Fournisseurs			
GRI 103: Approche managériale 2016	103-1 Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	74	
	103-2 L'approche managériale et ses composantes	74	
	103-3 Évaluation de l'approche managériale	75	
GRI 204: Pratiques d'achats 2016	204-1 Part de dépenses auprès de fournisseurs locaux	75	Local: Suisse
Indicateur propre	Part des fournisseurs dont le chiffre d'affaires est supérieur à CHF 50'000.– analysés sur la base de critères environnementaux et sociaux.	75	En 2021, aucun fournisseur n'a été analysé sur cette base, mais ce processus sera mis en œuvre dès 2022.
Thème matériel 8: Éthique des affaires			
GRI 103: Approche managériale 2016	103-1 Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	77	
	103-2 L'approche managériale et ses composantes	77	
	103-3 Évaluation de l'approche managériale	79	
GRI 307: Conformité environnementale 2016	307-1 Non-conformité à la législation et à la réglementation environnementales	79	
GRI 419: Conformité socio-économique 2016	419-1 Non-conformité à la législation et aux réglementations sociales et économiques	79	

Thèmes matériels

Norme GRI	Indication	Page	Informations supplémentaires
GRI 205: Lutte contre la corruption 2016	205-3 Cas avérés de corruption et mesures prises	79	
Thème matériel 9: Gestion des risques et Compliance			
GRI 103: Approche managériale 2016	103-1 Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	80	
	103-2 L'approche managériale et ses composantes	80	
	103-3 Évaluation de l'approche managériale	82	
GRI 307: Conformité environnementale 2016	307-1 Non-conformité à la législation et à la réglementation environnementales	82	
GRI 419: Conformité socio-économique 2016	419-1 Non-conformité à la législation et aux réglementations sociales et économiques	82	
Thème matériel 10: Innovation			
GRI 103: Approche managériale 2016	103-1 Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	83	La procédure de recours concernant les innovations est la même que pour les réclamations d'ordre général.
	103-2 L'approche managériale et ses composantes	83	
	103-3 Évaluation de l'approche managériale	85	
Indicateur propre	Part en % de produits ou solution d'assurance qui ont comporté une analyse d'intégration de critères de durabilité lors de leur élaboration ou renouvellement	85	
Thème matériel 11: Performance économique			
GRI 103: Approche managériale 2016	103-1 Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	85	
	103-2 L'approche managériale et ses composantes	86	
	103-3 Évaluation de l'approche managériale	87	
GRI 201: Performance économique 2016	201-1 Valeur économique directe générée et distribuée	87	

Thèmes matériels

Norme GRI	Indication	Page	Informations supplémentaires
Thème matériel 12: Protection des données			
GRI 103: Approche managériale 2016	103-1 Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	88	
	103-2 L'approche managériale et ses composantes	88	
	103-3 Évaluation de l'approche managériale	89	
GRI 418: Confidentialité des données des clients 2016	418-1 Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients	89	
Thème matériel 13: Responsabilité produits			
GRI 103: Approche managériale 2016	103-1 Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	90	Afin de garantir la qualité de ses produits, la Vaudoise respecte les lois fédérales qui régissent l'activité des compagnies d'assurances suisses et leurs produits. En font partie les lois suivantes: la Loi sur la surveillance des assurances (LSA) et son Ordonnance, la Loi sur le contrat d'assurance (LCA), la Loi contre le blanchiment d'argent (LBA), la Loi sur la protection des données (LPD) (règlement général de l'UE sur la protection des données), la Loi sur l'assurance-accidents (LAA), la Loi sur le contrat d'assurance (LCA) et la Loi fédérale sur la mise en œuvre de l'accord FATCA entre la Suisse et les États-Unis (Loi FATCA). La Vaudoise se conforme par ailleurs à l'Échange de renseignements en matière fiscale (EAR / CRS) ainsi qu'aux prescriptions de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) contenues dans les circulaires de celle-ci. Le respect de ces prescriptions est impératif pour toutes les compagnies d'assurances en Suisse.
	103-2 L'approche managériale et ses composantes	90	
	103-3 Évaluation de l'approche managériale	92	
GRI 417: Commercialisation et étiquetage 2016	417-2 Cas de non-conformité concernant l'information sur les produits et services et l'étiquetage	92	
Indicateur propre	Pourcentage de conseillères et conseillers formés	92	